

ASSEMBLÉE NATIONALE
3 avril 2021

FIN DE VIE - (N° 4042)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° 2605

présenté par
Mme Thill

ARTICLE 3

A la première phrase de l'alinéa 3, remplacer le mot :

"deux",

par le mot :

"quatre".

EXPOSÉ SOMMAIRE

Il est nécessaire qu'il y ait au moins quatre praticiens afin de favoriser la collégialité du rapport.